



Lundi 11 septembre 2000

## COMMUNIQUE DE PRESSE

---

### **Les actionnaires de VINCI approuvent l'offre publique d'échange amicale sur Groupe GTM, pour donner naissance au numéro un mondial de la construction et des concessions.**

#### **Approbation de l'augmentation de capital**

L'Assemblée générale mixte des actionnaires de VINCI réunie lundi 11 septembre 2000 sous la présidence d'Antoine Zacharias a approuvé l'augmentation de capital nécessaire à la rémunération des titres Groupe GTM apportés à l'offre publique d'échange amicale de VINCI sur Groupe GTM.

#### **Suppression des droits de vote double**

Les actionnaires de VINCI ont par ailleurs approuvé la suppression des droits de vote double existants.

#### **Composition du Conseil d'administration**

Pour refléter la nouvelle structure de l'actionnariat, l'Assemblée a nommé en qualité d'administrateurs, pour une durée de six ans, outre Jérôme TOLOT, administrateur- directeur général de Groupe GTM, Messieurs Philippe BRONGNIART, François JACLOT, Yves Thibault de SILGUY et Alain MINC, en remplacement de Messieurs Gilles d'AMBRIERES, Quentin DAVIES, Roland GENIN, Ernst- Moritz LIPP et Pierre TROTOT qui ont remis leur mandat à la disposition du Président.

#### **Dénomination sociale**

Le Président a indiqué à l'Assemblée que ses nombreux entretiens avec les dirigeants de Groupe GTM avaient confirmé leur pleine adhésion à la création du premier groupe mondial de construction et de concessions. Afin de montrer clairement que le rapprochement des équipes des deux groupes se faisait sans réserve, il est apparu préférable, plutôt que d'adopter la dénomination sociale de VINCI-GTM, de conserver le nom de VINCI. L'Assemblée a approuvé cette proposition.

### **Naissance du numéro un mondial**

Le Président a par ailleurs rappelé que le groupe à naître du rapprochement de VINCI et Groupe GTM serait le premier groupe mondial de construction et de concessions, avec un effectif de 115000 salariés dans le monde, un chiffre d'affaires supérieur à 16,4 milliards d'Euros\*, un résultat d'exploitation proche d'un milliard d'euros et un résultat net d'environ 400 millions d'Euros\*, incluant le solde de la plus value réalisée par Groupe GTM sur la cession de ses activités off shore, pour un montant de l'ordre de 70 millions d'Euros\*.

Antoine Zacharias a souligné le potentiel de croissance du résultat d'exploitation du nouveau groupe et annoncé qu'il anticipait pour 2001, un résultat net de l'ordre de 400 millions d'euros, hors plus values exceptionnelles, soit une augmentation de l'ordre de 20%.

**Dans le domaine des concessions**, VINCI devrait réaliser en 2000, un chiffre d'affaires de 1,4 milliard d'euros\* et un résultat d'exploitation supérieur à 550 millions d'euros\*.

Le nouvel ensemble qui disposera d'un savoir faire et d'un potentiel d'intervention sans comparaison dans le monde, détiendra notamment :

- 65% du capital de Cofiroute,
- une participation de 66,7% dans le Stade de France,
- plus de 740 000 places de stationnement en France et dans le monde,
- des participations dans de nombreuses autres concessions de longue durée, d'ouvrages (notamment les ponts sur le Tage, sur la Severn...) ou d'aéroports (25 dans le monde).

**Dans le domaine des travaux routiers**, VINCI devrait réaliser en 2000 un chiffre d'affaires de 5 milliards d'euros\*, et un résultat d'exploitation supérieur à 130 millions d'euros\*.

Numéro un sur le marché européen avec Eurovia et Entreprise Jean Lefèbvre, VINCI disposera d'un réseau important en France et en Europe, ainsi que de positions significatives sur le continent américain. Son outil de production industrielle en fera le leader français de la production d'agrégats et d'enrobés.

**Dans le domaine de la construction**, VINCI devrait réaliser en 2000, un chiffre d'affaires de 6,5 milliards d'euros\*, et un résultat d'exploitation supérieur à 130 millions d'euros\*.

Ce pôle rassemblant Campenon Bernard, Dumez-GTM, Freyssinet, GTM Construction Sogea et leurs filiales étrangères, constituera un réseau d'implantations locales durablement inscrites dans un schéma de développement rentable. Il conservera deux réseaux en France et disposera d'une organisation unifiée à l'international. Les compétences d'ensemblier qu'il détiendra permettront de renforcer la capacité des entreprises du groupe à proposer des offres globales sur un marché de plus en plus intégré.

**Dans le domaine de l'ingénierie électrique et des nouvelles technologies de l'information et de la communication**, VINCI devrait réaliser en 2000 un chiffre d'affaires de 3,2 milliards d'euros, et un résultat d'exploitation supérieur à 100 millions d'euros.

GTIE confortera sa place de leader français dans l'ensemble de ses métiers et prendra appui sur le réseau d'implantations du Groupe pour accélérer son développement international déjà largement engagé en Europe.

---

\* Prévisions pro forma 2000 en année pleine.

**Concurrence**

En ce qui concerne la procédure de contrôle des concentrations, la Commission de Bruxelles ayant déclaré que l'opération ne relevait pas de la compétence des autorités européennes, le rapprochement de VINCI et de Groupe GTM est soumis à l'appréciation des autorités nationales concernées, sans que cet examen ne constitue une condition suspensive à l'offre.

VINCI considère que son rapprochement avec Groupe GTM ne crée pas de positions susceptibles d'entraver la libre concurrence, en raison de la nature même des marchés sur lesquels interviennent les deux groupes.

**Calendrier**

Les résultats de l'offre publique d'échange amicale de VINCI sur Groupe GTM, qui est ouverte jusqu'au 18 septembre seront rendus publics par le Conseil des Marchés Financiers le 29 septembre 2000.

Les résultats semestriels de VINCI seront publiés le 4 Octobre 2000.

*Contact presse : Pierre Coppey  
Tel : 01 47 16 30 07 - Fax : 01 47 16 33 88  
Ce communiqué est disponible en français et en anglais  
sur le site web de VINCI : [www.groupe-vinci.com](http://www.groupe-vinci.com)*